# Communiqué de presse

## Veut-on enterrer la loi sur la fin de vie ?

Nous avons appris avec consternation le report de l'examen en deuxième lecture au Sénat des textes relatifs à la fin de vie. Prévu initialement début avril, il devrait avoir lieu d'ici un mois et demi.

Apparemment, les rapporteurs du texte au Sénat, Alain Milon et Christine Bonfanti-Dossat (Les Républicains) ne veulent pas travailler dans la précipitation.

**De qui se moque-t-on ?**

Ce projet législatif est initié depuis trois ans. Il a été reporté suite à la dissolution de l'Assemblée nationale en 2024 et la chute du gouvernement de François Bayrou à l'automne dernier. Pourtant ce sujet est essentiel pour un grand nombre de malades et leurs proches. Ceux-ci subissent les hésitations, flottements, errements et résistances de responsables politiques.

Pendant que certains sont confortablement installés dans leurs fauteuils au Sénat, des personnes vivent dans la souffrance, l'attente et le désespoir.

Ce texte n'imposera rien à quiconque. Il n'enlève aucun droit existant et ne s'oppose pas aux soins palliatifs. Il s'agit de reconnaître la liberté de conscience de tous face à la souffrance ultime. Libre à chacun de décider en fonction de ses convictions.

La Convention citoyenne souscrit à cette mesure et la majorité des Français la souhaite. Il est grand temps que leur parole soit prise en compte.

Valence, le 2 avril 2026

Observatoire de la laïcité 26|07

DRÔME-ARDÈCHE COMITÉ LAÏCITÉ RÉPUBLIQUE

ufal du Pays Drômois Union des FAmilles Laïques